

REUNION DU 10 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le dix avril, à 20 H.30, les Membres du Conseil Municipal de la Commune de GRATTEPANCHE se sont réunis dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. NAVARRE Maurice, Maire.

Etaient présents : MM. NAVARRE Maurice, BARDET Bruno, JABELIN Nathalie, ROGER Betty, CARRE Hyacinthe, SOMMERMONT Jean-François, SAINT-SOLIEUX Béatrice, DÉSIRÉ Maxime, GROUX Nicolas, DUFOUR Cédric.

Absent excusé : SOMMERMONT Régis (qui a donné pouvoir pour voter en son nom à BARDET Bruno)

Secrétaire de séance : BARDET Bruno

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 28/03/2014.

Avant d'aborder les points qui vont suivre, M. le Maire rappelle à l'ensemble des élus, les engagements définis dans la profession de foi ainsi que les principes à respecter en tant que Conseillers Municipaux.

1. DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES INTERCOMMUNAUX ET LES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES ET COMMUNALES

Suite au renouvellement du Conseil Municipal le 9 mars 2008, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire d'élire les membres des diverses commissions communales et administratives, ainsi que les représentants de la Commune au sein des différents syndicats intercommunaux.

Les Syndicats Intercommunaux

• SIVOM de Boves :

Délégués titulaires :

- M. NAVARRE Maurice
- M. BARDET Bruno

Délégué suppléant :

- M. SOMMERMONT Régis

• SIVU du Sud Amiénois :

Délégués titulaires :

- M^{me} ROGER Betty
- M^{me} JABELIN Nathalie

Délégué suppléant :

- M^{me} SAINT-SOLIEUX Béatrice

• AMIENS METROPOLE :

Délégué titulaire :

- M. NAVARRE Maurice

Délégué suppléant :

- M. BARDET Bruno

• Syndicat Scolaire :

Délégués titulaires :

- M. NAVARRE Maurice
- M^{me} JABELIN Nathalie
- M. GROUX Nicolas

• SISA du Sud Amiénois :

Délégués titulaires :

- M^{me} JABELIN Nathalie
- M^{me} SAINT-SOLIEUX Béatrice

Délégué suppléant :

- M^{me} ROGER Betty

• FDE 80 :

Délégués titulaires :

- M. BARDET Bruno
- M. CARRE Hyacinthe

Délégués suppléants :

- M. SOMMERMONT Jean-François
- M. GROUX Nicolas

Les différentes commissions (administratives et communales) ont été formées selon les tableaux annexés au présent compte-rendu. Après en avoir délibéré, les Conseillers approuvent à l'unanimité, l'ensemble des délégués désignés pour représenter la Commune de Grattepanche.

2. LOGEMENT COMMUNAL 1 RUE DU HAUT

M. le Maire rappelle l'origine de la réflexion portant sur la possible vente de l'immeuble en propriété, situé 1 Rue du Haut, notamment à propos du coût non négligeable de l'assainissement à réaliser sans compter d'autres futurs travaux éventuels. Les locataires actuels ont déposé par lettre en mairie, leur demande d'acquisition du logement. Légalement, la Municipalité a sollicité le service des Domaines qui s'est rendu sur place.

M. le Maire annonce le montant de l'estimation fixée à 72 000 € en valeur occupée et à 90 000 € en valeur libre. Une marge de 15% (+ et -) est accordée sur cette évaluation.

Compte tenu du délai d'un an au respect de cette consultation, considérant qu'il n'y a pas lieu de pénaliser les acquéreurs après non reconduction du bail et estimant que la Commune a intérêt à recueillir le fruit de la vente au plus tôt, le Conseil Municipal, après en avoir débattu, avec 9 voix « pour », une voix « contre » et une abstention, propose de céder la propriété :

- soit au prix de 72 000 €, avec pour contrainte pour les acquéreurs de démolir la dépendance servant de garage et de remise et de limiter la clôture en limite de propriété afin d'améliorer la visibilité et de créer un trottoir plus large,

- soit au prix de 75 000 € si la démolition précitée demeure à la charge de la Commune.

3. TERRAIN COMMUNAL SITUÉ DERRIERE LE HANGAR

Dans la mesure où l'occupante du logement (devenu insalubre), situé derrière le hangar communal a quitté les lieux, que ce logement a été vidé de ses meubles, il apparaît urgent (et nécessaire) de le démolir afin d'éviter tout squat ou accident.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- la proposition de démolition dudit immeuble
- les devis de 520 € HT pour la location d'une benne et de 480 € HT pour la démolition du logement, du cabanon attenant au hangar et des clôtures.

Restera ensuite à trouver une nouvelle destination à ce terrain nu.

4. REPRESENTATION DE LA COMMUNE EN JUSTICE

M. le Maire rappelle à l'Assemblée qu'après l'élection récente du Conseil Municipal, il est nécessaire de renouveler la délibération précédente qui concernait la représentation de la Commune en justice.

Vu les articles L.2132-2, L.2132-1, L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et après en avoir délibéré, les Conseillers, à l'unanimité, donnent pouvoir à M. NAVARRE Maurice, Maire, et pour toute la durée de son mandat :

- Pour défendre la Commune lors des actions intentées contre elle.
- D'intenter au nom de la Commune des actions en justice.

5. RECOUVREMENT DE CREANCES PAR LA PERCEPTION

Conformément à l'article R1617-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe l'Assemblée qu'il va délivrer une autorisation à M^{me} Rosine LO PRESTI, Comptable Public d'Ailly sur Noye, pour effectuer toute diligence nécessaire au recouvrement forcé des créances de la Collectivité selon le plan de recouvrement exposé ci-après. Cette autorisation reste valable jusqu'à révocation.

A noter que M. le Maire conserve la faculté de notifier au Trésorier, une suspension des poursuites pour un titre ou un débiteur donné.

Plan de recouvrement des créances

Etape	Acte	Seuil	Délai avant chaque étape
	Avis des sommes à payer	5 €	Sans objet
	Lettre de relance	5 €	30 jours
1	OTD employeur	30 €	30 jours
2	OTD CAF	30 €	30 jours
3	OTD bancaire	130 €	30 jours
4	Mise en demeure préalable à saisie	30 €	30 jours
5	Saisie vente	30 €	30 jours
6	Poursuite et saisie extérieure	30 €	30 jours

Les créances non recouvrées en dépit des diligences prévues par le plan de recouvrement feront l'objet d'une admission en non-valeur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette procédure et autorise M. le Maire à délivrer à M^{me} LO PRESTI Rosine, Comptable de la Commune, l'autorisation de recouvrer les créances de façon permanente.

6. QUESTIONS DIVERSES

• Chemins ruraux : M. BARDET informe l'Assemblée de la livraison de 130 tonnes de cailloux destinés à l'entretien des chemins et terrains communaux, pour un montant de 2 142 €.

• Obsèques : Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour l'achat d'une gerbe à l'occasion d'obsèques d'un enfant ou d'un habitant de la commune.

• Eau potable : M. le Maire donne lecture du contrôle sanitaire satisfaisant sur la qualité de notre eau potable.

• Félicitations : M. le Maire transmet les félicitations de M^{me} Barbara POMPILI, notre députée et de M. Olivier JARDÉ, notre Conseiller Général, à l'ensemble des élus.

Les Membres du Conseil Municipal

Les Commissions communales

<i>Objet</i>	<i>Responsables</i>	<i>Membres des Commissions</i>
<i>Finances</i>	<i>NAVARRE Maurice</i>	<i>BARDET Bruno JABELIN Nathalie ROGER Betty DUFOUR Cédric DÉSIRÉ Maxime</i>
<i>Travaux, Urbanisme Espaces Verts, Chemins ruraux</i>	<i>BARDET Bruno</i>	<i>NAVARRE Maurice CARRÉ Hyacinthe SOMMERMONT Régis SOMMERMONT Jean-François DUFOUR Cédric GROUX Nicolas DÉSIRÉ Maxime</i>
<i>Communication</i>	<i>NAVARRE Maurice</i>	<i>BARDET Bruno JABELIN Nathalie ROGER Betty DUFOUR Cédric</i>
<i>Vie au village</i>	<i>JABELIN Nathalie</i>	<i>NAVARRE Maurice BARDET Bruno ROGER Betty SOMMERMONT Jean-François SOMMERMONT Régis SAINT-SOLIEUX Béatrice</i>
<i>Location Salle des Fêtes</i>	<i>JABELIN Nathalie</i>	<i>NAVARRE Maurice BARDET Bruno</i>
<i>Commission du Cimetière</i>	<i>BARDET Bruno</i>	<i>NAVARRE Maurice ROGER Betty CARRÉ Hyacinthe SOMMERMONT Jean-François SOMMERMONT Régis DÉSIRÉ Maxime</i>

Les Commissions administratives

<i>Objet</i>	<i>Responsables</i>	<i>Membres des Commissions</i>
<i>Centre Communal d'action sociale</i> <i>N.B. : 4 autres membres sont nommés par le maire.</i>	<i>NAVARRE Maurice</i>	<i>JABELIN Nathalie ROGER Betty DÉSIRÉ Maxime DUFOUR Cédric</i>
<i>Impôts</i> <i>N.B. : C'est la D.G.I. qui choisira les membres de cette commission parmi les noms présentés par la Mairie (6 titulaires et 6 suppléants)</i>	<i>NAVARRE Maurice</i>	<i><u>Proposition de délégués :</u> BARDET Bruno ROGER Betty CARRÉ Hyacinthe GROUX Nicolas DÉSIRÉ Maxime</i>
<i>Révision de la liste électorale</i> <i>N.B. : Le Préfet désigne son délégué chaque année.</i>	<i>NAVARRE Maurice + 2 délégués (TGI et Préfet)</i>	<i><u>Autres membres à titre consultatif :</u> BARDET Bruno JABELIN Nathalie</i>